

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2127

présenté par

Mme Bellay, M. Califer, M. Naillet, M. William, M. Philippe Brun, Mme Mercier, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Belhaddad, M. Benbrahim, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	343 720 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	343 720 000
TOTAUX	343 720 000	343 720 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés prévoit une reprise des crédits ouverts en LFI 2025 sur l'action 1 « Soutien aux entreprises » qui finance notamment le dispositif LODEOM pour le PLF pour 2026.

En reprenant la très mauvaise copie budgétaire présenté par le Premier Ministre François Bayrou, le Gouvernement de Sébastien Lecornu s'attaque à un pilier essentiel du soutien public au développement économique dans nos Pays des océans dits d'Outre-mer. Par cette contraction budgétaire, il a été choisi de faire porter l'effort national trois fois plus fortement, en proportion par rapport aux habitants de l'hexagone, sur les ultramarins.

Le dispositif LODEOM n'est pas une simple mesure fiscale parmi d'autres : elle constitue un levier, aujourd'hui, fondamental qui permet à nos entreprises – souvent de petites tailles, enracinées localement et soumises à des contraintes structurelles lourdes – de résister, d'investir, et de créer l'emploi dont nos territoires ont vitalemement besoin.

Ces coupes budgétaires sont injustes et dangereuses, d'autant qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact sérieuse et complète qui aurait permis d'en mesurer les conséquences économiques et sociales sur les entreprises des Pays des océans.

Afin de respecter les règles de recevabilité, il est proposé de majorer de 343 720 000 euros en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 01 Soutien aux entreprises du programme 138 Emploi outre-mer et de minorer à due concurrence l'action 06 Collectivités territoriales du programme n° 123 Conditions de vie outre-mer.

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité évidemment pas souhaité de restreindre les moyens alloués aux collectivités territoriales ultramarines. Ainsi, le Gouvernement est donc appelé à lever le gage.